

Rapport annuel du président de l'ATEM – 2016

Chers amis,

Je ferai cette année un rapport un peu plus court pour nous donner le temps de discuter sur quelques points importants pour lesquels des décisions sont à prendre.

Les conseils d'administration

Le conseil du 29 août à Trento, a accueilli trois nouveaux membres :

- Laurence Thomasset, enseignante à l'IER (Paris) est parrainée par C. Fino et F. Charroy.
- Zephyrin Ligapi, doctorant en théologie à Strasbourg, est parrainé par R. Heyer et M. Feix.
- Henri Moto, docteur en théologie de Strasbourg, est parrainé par M.-J. Thiel et M. Feix.

Nous sommes heureux de voir que le renouvellement se poursuit, même si la participation des nouveaux, plus épisodique, présente une autre manière de faire que celle des plus anciens.

Ce conseil a également fait le bilan de la journée d'étude sur la conscience. Nous nous sommes réjouis de la bonne participation (35 personnes), de l'ambiance de convivialité et de travail commun sur un thème important. Le conseil a fait des propositions d'amélioration, notamment pour le repas de midi et suggéré des thèmes avec le désir de poursuivre cette formule.

Lors de cette réunion, nous avons reparlé de la situation de la RETM, sur laquelle je vais revenir et décidé qu'à l'occasion du CA de l'ATEM en janvier, l'ATEM prendra en charge les frais de déplacement des autres membres du comité scientifique de la RETM.

Le conseil du 6 janvier à Paris, s'est d'abord consacré à l'évaluation du colloque de Trento. On a souligné la qualité de l'accueil et de l'organisation, la beauté du lieu, mais avec le regret du peu de présence de membres de l'ATEM (18). Nous avons souligné la très belle expérience du culte œcuménique organisé dans l'Église du Concile de Trente, avec la participation de l'évêque de Trente et de notre collègue Jean-François Collange, ancien président de l'Union des Églises protestantes d'Alsace et de Lorraine. Nous avons noté la complémentarité thématique avec le colloque de Genève de 2002 : nous sommes passés de « la crise » à notre « crise » comme théologiens. Le sujet de l'identité de l'éthique théologique méritait d'être posé dans les circonstances changeantes actuelles. On a également noté l'intérêt d'une meilleure connaissance de la théologie morale en Italie. En ce qui concerne les finances, le colloque s'est conclu en équilibre moyennant la finalisation des coûts de 1000 euros pour la traduction italien-français d'une conférence. Ce déficit devait être comblé par une participation conjointe des éditions du Cerf et de l'ATEM.

Le conseil a ensuite examiné le projet de colloque de Sète organisé par l'IPT de Montpellier sur le thème de la frontière. Il a noté la belle qualité du programme, il a aussi suggéré de donner davantage de chair à la question des réfugiés, notamment en faisant appel à

des expériences de terrain. Il aussi suggéré de donner place à une approche juridique large sur les politiques de migrations, y compris d'un point de vue européen.

Le conseil est aussi longuement revenu sur la question de la RETM, en insistant sur le fait que l'ATEM ne peut pas laisser tomber la seule revue d'éthique théologique francophone existante. Il a suggéré quelques solutions et donné quitus au Président pour prendre contact avec Bruno Cadoré, maître de l'Ordre dominicains, avec le Provincial de France des Dominicains et avec les éditions du Cerf, notamment son directeur Mr Colosimo.

Concernant le choix du colloque 2017, nous avons trois propositions : une de Lyon (l'équipe de J.M. Gueullette) sur la mise en valeur des énergies dans les médecines complémentaires, une de Marie-Jo Thiel comme vice-président de l'AETC, invitant l'ATEM à participer, sous forme d'une journée dédiée, au colloque de l'AETC à Strasbourg sur la fraternité, enfin une proposition d'Angers (avec D. Coatanea) sur l'écologie et enseignement social, suite notamment à *Laudato Si'*. Après discussions, la proposition d'Angers a été retenue pour 2017, de manière à soutenir une jeune équipe sur un sujet d'actualité indéniable et dans une région où nous n'avons pas été depuis longtemps.

Le CA de janvier a également décidé d'une journée d'études au Centre Sèvres sur la loi naturelle pour le 10 juin 2016.

Les colloques

Sans reprendre ce qui a déjà été dit au sujet du colloque de Trento et sans parler d'avance de celui que nous sommes en train de vivre, je voudrais surtout insister sur l'intérêt et la particularité de nos colloques, dont il est bon, me semble-t-il, qu'ils soient annuels. Nos colloques permettent une discussion approfondie des dimensions éthiques et théologiques de points de débat d'actualité. Il faut un peu de temps pour envisager les différents aspects d'une question et voir en quoi la dimension éthique et théologique s'y découvre. C'est l'intérêt des approches pluridisciplinaires dont nous avons une tradition établie. Une journée généralement n'y suffit pas. C'est au sein d'un examen précis d'une situation donnée que les questions de fond se posent. Comme je le disais l'an dernier ; « pour l'ATEM, éthique spéciale et éthique fondamentale ne sont jamais à dissocier, mais à renforcer mutuellement. C'est l'intérêt pour nous d'avoir dans nos membres des spécialistes comme des médecins, ou des psychologues, ou des bioéthiciens et en même temps des personnes aptes à reprendre ces éléments en termes de réflexion philosophique ou théologique, en nous confrontant à nos différentes traditions confessionnelles. Il faut redire l'importance des colloques pour notre vie associative et la participation réduite des membres de l'ATEM pose question ».

Pour ce qui est du colloque de l'an prochain qui aura lieu à Angers sur le thème « Ecologie et enseignement social ; vers de nouveaux chemins ». Il aura lieu du mardi 29 août 12h au jeudi 31 août vers 17h. L'UCO organise ce colloque en collaboration avec la chaire Bastaire de l'UCLy et Fabien Revol. Un premier temps sera consacré au rappel des précurseurs en termes d'écologie chrétienne, un deuxième temps abordera les différentes éthiques environnementales des diverses confessions et le dernier temps sera centré sur l'avènement d'une nouvelle culture écologique. Dominique Bourg, Eric Charmetant, Otto Schaeffer, Fabien Revol et J-M Gueullette ont déjà donné leur accord.

La journée d'étude sur la loi naturelle

Cette journée organisée au Centre Sèvres le 10 juin dernier a réuni une trentaine de personnes. On peut donc constater que cette formule rencontre une bonne adhésion de la part de nos membres. La satisfaction était générale quant au cadre de discussion libre qu'elle a suscité et à la convivialité du midi, que les plateaux repas ont permis. La matinée a été consacrée à la dimension historique de la question de la loi naturelle et à son actualité (E. Gaziaux, D. Foyer, L. Lemoine). Nous avons été très heureux d'accueillir à cette occasion François Dermange, de l'université de Genève, qui avec Karsten Lehmkulher, ont offert un intéressant exposé sur la loi naturelle chez Luther et Calvin. L'après-midi a été consacrée à l'étude de cas de deux domaines particulier : la question de la loi naturelle dans le jugement moral sur la contraception non abortive (B. Saintôt) et la question de l'usage de la LN dans *Laudato si'* (avec Grégoire Catta et C. Renouard). Je constate que ces journées permettent à chacun de mettre à jour ses connaissances sur des sujets fondamentaux de l'éthique théologique et de partager librement nos expériences issues de l'enseignement et de la recherche. Une nouvelle journée est prévue cette année, très probablement début juin, comme les autres années. Le thème est à décider : vous pouvez nous donner des suggestions.

La RETM

Je ne referai pas tout l'historique de la situation dont nous avons parlé lors des questions d'actualité, mais je rappelle quelques points principaux et vous donne des éléments pour que nous puissions débattre et décider ensemble.

Après les divers contacts et rencontres que j'ai eu cette année : Bruno Cadoré, Michel Lachenaud, le Provincial des Dominicains, Mr Colosimo et le Frère Escande des éditions du Cerf, le comité de rédaction de la revue, nous avons tenu un bureau de l'ATEM exceptionnel le 9 juin dernier en présence de Laurent Lemoine et des membres du comité de rédaction de la revue qui pouvaient être là. Au vu de la position inchangée de la direction du Cerf qui souhaite que la revue se gère elle-même –même si le Cerf peut continuer à l'éditer- et le non souhait des dominicains d'intervenir à ce niveau, nous avons conclu que la solution qui s'offrait à nous, si nous voulons que la revue continue, est de nous investir davantage dans cette revue comme ATEM. Ce serait une occasion aussi pour renouveler le projet de la revue et renforcer son équipe éditoriale. Il nous a semblé possible de proposer que la revue se poursuive sous forme de 4 numéros thématiques annuels (morale fondamentale, éthique sociale, éthique biomédicale, autre...) avec quelques varia et un numéro hors-série du colloque. Chaque numéro pourrait être confié à un membre de l'ATEM ou une petite équipe de recherche qui se chargerait de coordonner le numéro en fonction de ses intérêts actuels. Nous proposons également de renouveler la structure éditoriale avec un comité de direction plus opérationnel de 4 à 5 membres (dont deux membres du bureau, parmi eux le président de l'ATEM ou son délégué) qui se réunirait 3 à 4 fois par an, et un conseil éditorial se réunissant une fois par an (qui pourrait être issu du CA de l'ATEM ou des élus de l'ATEM, plus quelques invités extérieurs) afin de faire de la programmation pour l'avenir.

Avec l'ensemble du bureau, je crois important que cette revue, la seule francophone sur les questions d'éthique théologique, puisse continuer à vivre, au moment où les questions éthiques prennent de plus en plus d'importance. Elle permet aussi, je vous le rappelle, aux doctorants de trouver un lieu de publication, indispensable souvent pour l'obtention de leur diplôme. Elle est un outil indispensable pour la recherche éthique et théologique francophone.

Je souhaite que vous me donniez votre avis sur ce sujet lors de la discussion.

Lettre et site de l'ATEM

Comme l'an dernier, deux lettres sont parues cette année au lieu des trois habituellement.

Outre l'éditorial de Marie-Jo Thiel sur la santé participative et la recension sur l'ouvrage de nos collègues Françoise Niessen et Olivier de Dinechin, celle de décembre présentait la particularité de recenser les publications récentes des membres de l'ATEM. Cette idée pourrait être reprise. La lettre d'avril offrait un éditorial de Bruno Saintôt sur la loi naturelle et donnait des informations pour la journée d'étude consacrée à ce thème et sur le colloque de Sète. Comme l'an dernier il faut redire l'importance de proposer pour la lettre de l'ATEM des textes brefs, des recensions, et comptes-rendus d'ouvrages, etc. Il en va de même du site internet tenu à jour par Daniel Nussbaum et suivi régulièrement par Denis Müller, le site internet est, à mon sens, actif et dynamique. Il est un outil important qui ne vit que si vous pensez à l'alimenter. Il serait possible par exemple, avec l'accord des éditeurs, de mettre en ligne un certain nombre de nos articles que nous jugeons importants. Je suggère de commencer à le faire dès maintenant.

Les finances

Je serai bref sur les finances puisque notre trésorière Catherine Fino nous fera son rapport. Disons que globalement nous avons une santé financière assez satisfaisante qui nous permet d'envisager l'avenir avec une certaine sérénité et de faire face en cas de dépenses imprévues. L'engagement envers la RETM nous donnera l'occasion de mettre en œuvre ces quelques réserves.

Conclusion

Je voudrais surtout insister sur le défi que nous avons à affronter vis-à-vis tant de la RETM que de la participation des membres de l'ATEM aux colloques. J'abordais l'an dernier la question de notre manière de procéder. L'heureux développement des journées d'étude est à mettre en rapport avec une certaine difficulté des colloques, même si les deux à mon sens n'ont pas la même visée. Sans doute faut-il poursuivre la réflexion sur les améliorations ou changements à faire. Je vous remercie et vous invite à prendre la parole.

Alain Thomasset, sj
Président de l'ATEM